

NOTE D'INFORMATION

Date	23 décembre 2020
Destinataire	Membres de la Constituante
Sujet	Séance du Bureau du 22 décembre 2020
Expéditeur	Secrétariat général

Séance du Bureau de la Constituante du 22 décembre 2020

Répartition des fonctions au sein du Collège présidentiel 2021

Le Bureau de la Constituante a pris connaissance de la répartition des fonctions au sein du Collège présidentiel pour l'année 2021, à savoir :

Coordinateur (présidence du Collège présidentiel et du Bureau)	Felix Ruppen
Coordinatrice adjointe	Géraldine Gianadda
Administrateur/trice	Felix Ruppen et Géraldine Gianadda
Présidence de la commission de coordination	Gaël Bourgeois
2 ^{ème} membre du Collège à la commission de coordination	Gabrielle Barras
Présidence de la commission de rédaction	Gabrielle Barras
Présidence de la commission de participation citoyenne	Géraldine Gianadda
Présidence des séances plénières	tous les membres du Collège présidentiel (<i>tournus</i>)
Représentation à l'extérieur (médias, public)	tous les membres du Collège présidentiel
Relation entre la Constituante et les autorités cantonales	tous les membres du Collège présidentiel

Planification des travaux 2021-2022

Le Bureau a discuté de la planification des travaux pour les années 2021-2022. Cette planification prévoit que la 1^{ère} lecture se déroule entre octobre et décembre 2021, sous réserve de l'état d'avancement des travaux des commissions thématiques en vue de l'élaboration de l'avant-projet et du nombre de séances plénières nécessaires à la 1^{ère} lecture. La 2^{ème} lecture devrait se dérouler entre mai et septembre 2022. **La reprise des travaux des commissions thématiques devrait intervenir dès février/mars 2021**, en fonction des besoins des juristes du secrétariat général de la Constituante pour l'élaboration de l'esquisse d'avant-projet à l'attention des commissions thématiques concernant des éléments qui ne sont pas liés aux résultats de la procédure de consultation, ainsi que de ceux de la commission de coordination. Les présidents des commissions seront contactés en temps voulu.

Séances plénières 2021

Conformément à l'article 46 du Règlement de la Constituante, le Bureau définit le calendrier des séances de la Constituante en fin d'année pour l'année suivante. En automne 2021 débutera la quatrième phase des travaux de la Constituante, à savoir l'examen du projet rédigé de Constitution. Les séances plénières correspondantes se dérouleront en principe selon l'échéancier suivant :

	Session 1	Session 2
Septembre 2021		Mardi 21 et Jeudi 23 (<i>En réserve</i> ¹)
Octobre 2021	Mardi 5 et Jeudi 7	Mardi 19 et Jeudi 21
Novembre 2021	Mardi 2 et Jeudi 4	Mardi 23 et Jeudi 25
Décembre 2021	Mardi 7 et Jeudi 9	
Janvier 2022		Mardi 18 et Jeudi 20 (<i>En réserve</i> ²)

Toutes les dates ne seront pas utilisées. Les modifications dues notamment à la situation sanitaire (sessions extra muros) et à l'avancement des travaux sont réservées.

Procédure de consultation

Le Bureau de la Constituante a approuvé les différents éléments relatifs à la procédure de consultation concernant les principes adoptés par le plénum de la Constituante lors de la deuxième phase de ses travaux entre septembre et novembre 2020, à savoir le rapport de synthèse des délibérations de la Constituante, le questionnaire d'accompagnement et la liste des destinataires institutionnels. La consultation sera lancée le mercredi 13 janvier et durera jusqu'au dimanche 14 mars. La documentation ainsi que les informations précises sur cette procédure de consultation seront transmises début janvier 2021.

Nouveau membre du Bureau

Suite à son élection en tant que membre du Collège présidentiel, M. Gaël Bourgeois (PS et Gauche citoyenne) a quitté sa fonction de membre du Bureau et de président du groupe PS-GC de la Constituante. Le groupe PS-GC a désigné M. Fabien Thétaz comme membre du Bureau et nouveau président du groupe PS-GC.

RENSEIGNEMENTS

Florian Robyr

Secrétaire général

florian.robyr@constit.vs.ch

¹ Selon l'état d'avancement des travaux des commissions thématiques

² Selon l'état d'avancement des travaux du plénum